

Gestion des déchets 2025

ENVIRONNEMENT

Espaces de récupération

- ✓ Chemin de Treulaz (Colline aux Oiseaux)
- ✓ Chemin de Mussel (devant la salle polyvalente)
- ✓ Chemin de Pré-Gabet (Moulin-de-Vert)



→ Vous avez également la possibilité d'aller déposer gratuitement tous vos déchets recyclables, compostables et encombrants (sauf les ordures ménagères) sur le site d'espace de récupération de Châtillon, route d'Aire-la-Ville.

Quelques rappels importants



Déchets de cuisine

Une « petite poubelle verte » est à disposition de chaque habitant.e à la Mairie.



Carton

Les emballages en carton doivent être pliés et découpés.



PET

Seules les bouteilles en PET sont à déposer dans les containers signalés. Il est interdit de déposer tout autre plastique.



Déchets de jardin

Benne à « Compost » uniquement les déchets de gazon, jardin, petits branchages, etc.

Ceux-ci seront déposés pêle-mêle dans la benne prévue à cet effet et non dans des sacs en plastique.

Il est de plus interdit d'y déposer vos déchets de cuisine et autres matériaux.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter vos déchets verts dans les bois et forêts !

Déchets encombrants et déchets spéciaux



Déchets encombrants (meubles) et ferraille

Pas d'appareils électriques avec les encombrants : fours, micro-ondes, machines à laver, télévisions, matériel informatique, etc. doivent être rapportés pour recyclage dans les commerces qui vendent ce type d'appareils ou dans les espaces de récupération (ESREC).



→ **LEVÉE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS LE DERNIER JEUDI DE CHAQUE MOIS ! À DÉPOSER LE SOIR PRÉCÉDENT AU BORD DES ROUTES ET CHEMINS COMMUNAUX.**

Jeudi 30 janvier
Jeudi 27 février
Jeudi 27 mars
Jeudi 24 avril

Jeudi 22 mai
Jeudi 26 juin
Jeudi 31 juillet
Jeudi 28 août

Jeudi 25 septembre
Jeudi 30 octobre
Jeudi 27 novembre
Jeudi 18 décembre *

! * **AVANT-DERNIER JEUDI DE DÉCEMBRE**



Les déchets suivants ne sont pas considérés comme des encombrants :



**Espace de récupération
du site de Châtillon**

**ROUTE D'AIRE-LA-VILLE
1233 BERNEX**

Gratuit pour tous
les déchets issus
des ménages :

- ✓ spéciaux ;
- ✓ encombrants ;
- ✓ recyclables ;
- ✓ compostables ;
- ✓ etc.

**Horaires d'ouverture
à consulter sur le site
internet cantonal.**